

COMITE DÉPARTEMENTAL DU JEU D'ÉCHECS 59

Championnat du Nord de Parties Rapides

Le 7 juin 2026 à Valenciennes

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Organisation

Le CDJE 59 a confié l'organisation du championnat du Nord de Blitz au club « Les Tours du Hainaut ». Il se déroulera le dimanche 07 juin 2026 au matin à la Maison de Quartier du Centre-Ville, 10 rue des Ursulines, 59300 Valenciennes.

Ce championnat est ouvert à tous et se déroule en 7 rondes à la cadence de 10 min + 5 secondes par coup.

La première ronde débute à 14h00.

Article 2 : Règles du jeu et appariements

Tous les joueurs doivent avoir un identifiant FIDE. Si un joueur français n'en possède pas, la FFE lui en attribuera un. Afin qu'un joueur étranger puisse participer à un tournoi, il doit avoir reçu un numéro FIDE par sa fédération, faute de quoi la FFE lui attribuera un numéro français (affiliation sous le code pays « FRA »). Les joueurs français doivent obligatoirement avoir une licence A ou B.

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde), entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Les appariements se font au système suisse avec le programme informatique d'appariements P.A.P.I. 3.3.8.

L'article A5 de l'annexe sur le jeu rapide s'applique à l'ensemble du tournoi.

Sont appariés à la première ronde tous les joueurs qui ont confirmé leur participation au pointage avant 13h30 le dimanche 7 juin 2026.

Le classement pris en compte est le dernier Elo rapide publié au 1^{er} juin 2026. Les parties sont prises en compte pour le Elo rapide FIDE/FFE, qui paraîtra au 1^{er} juillet 2026.

Article 3 : Horaires et forfaits

13h00 à 13h30 : inscriptions, pointage

14h00 – 18h30 : Rondes 1 à 7

18h45 : remise des prix

L'article 6.7 des Règles du Jeu portant sur les retards est appliqué comme suit :

Il n'y a pas de retard sanctionné. Tout joueur peut arriver à son échiquier dans la limite du temps qui lui est imparti par rapport à l'heure de lancement de la ronde (10 minutes et 5 secondes), sauf si l'arbitre en décide autrement. Si aucun des deux joueurs n'est présent au début de la ronde, seul le temps des Blancs s'écoule jusqu'à son arrivée.

Article 4 : Résultats et classement

Les classements sont établis en fonction du nombre de points de parties selon le barème suivant : 1 (gain), 1/2 (nulle) ou 0 (perte). Les joueurs sont départagés au Buchholz Tronqué, ensuite au Buchholz, puis à la Performance. En cas de stricte égalité après ces trois modes de départage, le joueur ayant le classement Elo le plus faible sera départagé favorablement.

Article 5 : Titres départementaux décernés

Le championnat du Nord de parties rapides décerne les titres suivants :

- le titre de Championne du Nord de parties rapides toutes catégories
- le titre de Champion du Nord de parties rapides toutes catégories

Conditions d'attributions des titres : être licencié(e) à la FFE et dans un club du Nord.

Article 6 : Droits d'inscription

L'inscription est gratuite.

Article 7 : Arbitrage

Arbitre en chef : Stéphane Renard, Arbitre International.

Article 8 : Jury d'appel

Un jury d'appel sera constitué en début de compétition par l'arbitre. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel immédiatement après la fin de la partie concernée.

Article 9 : Conduite des joueurs

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur et de la Joueuse d'Échecs affichée dans la salle du tournoi.

Le résultat de chaque partie doit être acquis loyalement à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, sources d'informations ou de conseils, ou d'analyser une quelconque partie sur un autre échiquier. Il est interdit de parler de parties en cours.

Un joueur ne peut quitter la salle de jeu sans la permission d'un arbitre. La salle de jeu est définie comme étant la zone de jeu, les toilettes, la buvette et la zone fumeur réservée aux joueurs. Un joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter sa propre zone de jeu sans la permission de l'arbitre.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la zone de jeu, ainsi que dans toute autre zone du site, à l'exception de celles explicitement désignées comme zones fumeurs.

Dans la salle de jeu, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre, à moins qu'il soit complètement éteint, et laissé dans la veste ou un sac. Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur transgresse ce point réglementaire, le joueur perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur.

Les arbitres peuvent effectuer un contrôle conformément au dispositif défini par l'article 11.3.3 des règles du jeu de la FIDE. Si un joueur refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9 des règles du jeu de la FIDE.

Dès la fin de la partie, le vainqueur doit indiquer le résultat, ou le conducteur des Blancs en cas de match nul. Les joueurs doivent remettre le jeu en place et deviennent de simples spectateurs. Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. À défaut, une demande d'explications lui sera adressée par courrier.

Les arbitres sont tenus de respecter et de faire respecter les règles et règlements. Les joueurs sont tenus de respecter les arbitres.

Article 10 :

L'inscription au championnat du Nord de Parties Rapides implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

L'organisateur
Jean-Pierre Lemoine

L'arbitre
Stéphane Renard